2004-2005

Annual Report

Energy

Rapport annuel

Énergie

New Nouveau Brunswick

106-02769/

2004-2005

Annual Report

Rapport annuel

Energy

Énergie

New Nouveau
Brunswick
CANADA

The Honourable Herménégilde Chiasson
Lieutenant Governor of the Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour the Annual Report of the Department of Energy for the fiscal year April 1, 2004 to March 31, 2005.

Respectfully submitted,

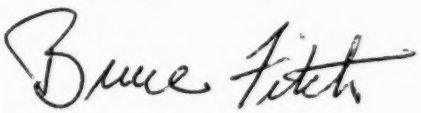

R. Bruce Fitch
Minister of Energy

The Honourable Bruce Fitch
Minister of Energy
Fredericton, N.B.

Dear Mr. Minister:

It is my pleasure to present to you on behalf of the Staff of the Department of Energy the Annual Report outlining the operations of the department during the 2004-2005 fiscal year.

Respectfully submitted,

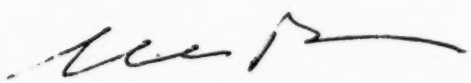

William M. Thompson
Deputy Minister of Energy

L'honorable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie pour l'exercice allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Énergie,

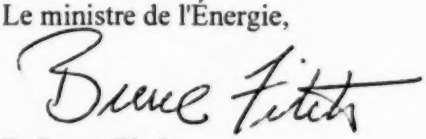

R. Bruce Fitch

L'honorable R. Bruce Fitch
Ministre de l'Énergie
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du personnel du ministère de l'Énergie, le rapport annuel faisant état des activités du ministère de l'Énergie au cours de l'exercice 2004-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre de l'Énergie,

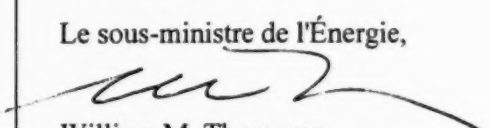

William M. Thompson

Table of Contents

Mission Statement 2
Introduction. 3
Guiding Principles 5

Energy Market Coordination 7
Electricity Market Restructuring 7
New Board of Directors at NB Power 8
System Operator Board Named 10

Point Lepreau Refurbishment 11
Atlantic Co-operation 12

Energy Demand Management 13
Renewable Portfolio Standards 13
Energy Efficiency and Conservation 14
Changes to *Energy Efficiency Act* 15

Wind Energy 17
Climate Change 18
Organizational Chart 20
Financial Information 21

Table des matières

Énoncé de mission 2
Introduction 3
Principes directeurs 5

Coordination du marché énergétique 7
Restructuration du marché de l'électricité 7
Nouveau conseil d'administration d'Énergie NB 8
Nomination des membres du conseil d'administration de l'Exploitant du réseau 10
Remise à neuf de Point Lepreau 11
Coopération atlantique 12

Gestion de la demande d'énergie 13
Norme d'inclusion des ressources renouvelables 13
Efficacité et conservation énergétiques 14
Modification de la *Loi relative à l'efficacité énergétique* 15
Énergie éolienne 17
Changements climatiques 18
Organigramme 20
Information financière 21

Energy

Mission Statement

To ensure New Brunswickers have access to energy choices at competitive cost while respecting environment and societal concerns.

Énergie

Énoncé de mission

Assurer que la population du Nouveau-Brunswick a accès à des choix énergétiques à un coût concurrentiel tout en tenant compte des préoccupations d'ordre social et environnemental.

Introduction

The Department of Energy had a very busy year with the future of the Point Lepreau nuclear generating station, renewable energy, Atlantic initiatives, and a new restructured electricity market topping the year's work agenda.

The department and provincial government continued with its detailed analysis on whether or not to proceed with the refurbishment of the Point Lepreau generating station. The department also focused on the creation of a new Energy Efficiency and Conservation Agency, and work continued on a new Renewable Portfolio Standard which will set the amount of electricity which must be derived from renewable energy in New Brunswick for the next 10 years.

Globally, the energy sector witnessed in 2004-2005 a steady climb upward in the prices for fossil fuels – in particular gasoline and oil.

This placed significant pressure in such areas as transportation as well as the power plants fuelled by oil or coal.

One of the most effective ways to deal with increased prices of fossil fuels, and in turn electrical prices, is to practice energy efficiency and conservation. As such, the province focused on its most comprehensive effort ever in energy efficiency by working on the creation of the new N.B. Energy Efficiency and Conservation Agency.

Introduction

Le ministère de l'Énergie a connu une année très chargée, ayant notamment eu à s'occuper de l'avenir de la centrale nucléaire de Point Lepreau, des énergies renouvelables, des initiatives de l'Atlantique et de la restructuration du marché de l'électricité.

Le Ministère et le gouvernement provincial ont poursuivi leur analyse détaillée en vue de déterminer s'il y avait lieu de procéder ou non à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le Ministère s'est également concentré sur la création de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques et a continué de travailler à l'établissement d'une nouvelle norme d'inclusion des ressources renouvelables qui déterminera la quantité d'électricité qui doit provenir de sources d'énergie renouvelables au Nouveau-Brunswick au cours des dix prochaines années.

À l'échelle mondiale, le secteur de l'énergie a assisté, en 2004-2005, à une augmentation constante des prix des combustibles fossiles, en particulier l'essence et le mazout.

Cette flambée des prix a exercé une pression considérable sur des secteurs tels que ceux des transports et des centrales alimentées au mazout ou au charbon.

L'une des meilleures façons de faire face à l'augmentation des prix des combustibles fossiles et, par conséquent, des prix de l'électricité est de pratiquer l'efficacité et la conservation énergétiques. À cette fin, la province s'est engagée comme jamais auparavant dans ce domaine en travaillant à la création de la nouvelle Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.

Priorities identified in creation of the agency included the need to create a greater understanding amongst energy consumers of energy use and the associated economic and environmental consequences to play a role in getting New Brunswickers to use the energy they consume more efficiently; helping energy consumers make better choices and lower energy bills and; collaborating with strategic partners to maximize the effectiveness of our programs.

The energy sector in 2004-05 also witnessed a greater emphasis on renewable energy, and in particular, the province of New Brunswick worked with NB Power on issuing an Expression of Interest for an additional 400 megawatts of electricity which it wants to add to the generation mix of the province within the next 10 years.

La création de cette agence vise, en priorité, à amener les consommateurs à mieux comprendre la manière dont l'énergie est utilisée et les conséquences économiques et environnementales qui en découlent afin qu'ils utilisent l'énergie de façon plus efficace, qu'ils fassent de meilleurs choix énergétiques et qu'ils réduisent leurs factures d'énergie. De plus, cette agence nous aidera à collaborer avec des partenaires stratégiques en vue de maximiser l'efficacité de nos programmes.

En 2004-2005, le secteur de l'énergie a également assisté à un renforcement de l'intérêt pour les énergies renouvelables. En particulier, la province du Nouveau-Brunswick a travaillé avec Énergie NB au lancement d'un appel de déclarations d'intérêt pour la production de 400 mégawatts d'électricité à ajouter aux sources de production de la province d'ici les dix prochaines années.

Guiding Priniciples

There are two key driving forces behind the Department of Energy's long-term goals as well as its day-to-day operations. The broad mandate of the Department of Energy is derived from the Energy Policy released in 2001. The department also follows the provincial economic blueprint Greater Opportunity: New Brunswick's Prosperity Plan, which has Energy as a main building block under the category "Building Strategic Infrastructure". The Energy Policy is comprehensive in nature, including the categories of electricity, natural gas, refined petroleum products, energy efficiency, alternative energy and environmental concerns. The Energy Policy provides direction that will allow the province to fully participate in a competitive energy market and prepare for the future, while protecting the economic, environmental and societal concerns of its citizens.

Its five policy objectives are:

- Ensuring a secure, reliable and cost effective supply for residential, commercial and industrial users
- Promoting economic efficiency in energy systems and services
- Promoting economic development opportunities
- Protecting and enhancing the environment
- Ensuring an effective and transparent regulatory regime

Principes directeurs

Les objectifs à long terme du ministère de l'Énergie, ainsi que ses activités quotidiennes, sont axés sur deux documents clés : la politique énergétique de la province, publiée en 2001, qui définit le mandat général du Ministère, et le plan économique de la province, *Vers un meilleur avenir : le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, qui fait de l'énergie l'un des éléments constitutifs dans la catégorie « Bâtir l'infrastructure stratégique ». La politique énergétique a une vaste portée, englobant l'électricité, le gaz naturel, les produits pétroliers raffinés, l'efficacité énergétique, les énergies de remplacement et les préoccupations environnementales. Elle dote la province d'une orientation qui lui permettra de participer pleinement à un marché concurrentiel de l'énergie et de se préparer à l'avenir tout en protégeant les intérêts économiques, écologiques et sociétaux de ses citoyens.

Les cinq buts de la politique sont :

- assurer un approvisionnement sûr, fiable et économique en énergie aux usagers résidentiels, commerciaux et industriels;
- encourager l'efficacité économique dans les systèmes et les services énergétiques;
- favoriser les possibilités de développement économique;
- protéger et améliorer l'environnement;
- maintenir en place un régime de réglementation efficace et transparent.

Within the department itself, there are two main branches which work towards implementation of the energy policy and its goals.

Energy Demand Management

Undertakes energy management initiatives to improve the efficiency of energy use for the benefit of the economy and the environment.

Energy Market Coordination

Supports improved and expanded energy supply through infrastructure growth and ongoing regulatory reform.

Au sein du Ministère même, il y a deux grandes directions qui travaillent à la mise en œuvre de la politique énergétique et de ses buts.

Gestion de la demande d'énergie

Cette direction entreprend des initiatives de gestion de la demande d'énergie afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie pour le bien de l'économie et de l'environnement.

Coordination du marché énergétique

Cette direction aide à améliorer et à élargir l'approvisionnement en énergie par la croissance des infrastructures et la réforme des règlements en cours.

Energy Market Coordination

Electricity Market Restructuring

As of Oct. 1st, 2004, New Brunswick Power Corporation was operating under a newly restructured market in the province following the proclamation of the new *Electricity Act*. The reforms provided legislation for rules governing an open wholesale market for the province's three municipal distribution utilities and 39 largest industrial customers that are directly connected to the transmission system.

As a result, NB Power was restructured to include a holding company and four subsidiary companies:

NB Power Generation Corporation: responsible for the operation of non-nuclear generation assets

NB Power Nuclear Corporation: responsible for the operation of Point Lepreau

NB Power Transmission Corporation: owns and operates the high-voltage transmission system in the province and serve as a common carrier providing access to all parties wishing to use the transmission system for delivery of electricity within the province, for exports, or for wheeling through by other parties.

NB Power Distribution and Customer Service Corporation: responsible for customer service from the transmission lines to the homes and businesses of their customers.

Coordination du Marché Énergétique

Restructuration du marché de l'électricité

Le 1er octobre 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick s'est mise à fonctionner dans un marché nouvellement restructuré dans la province par suite de la promulgation de la nouvelle *Loi sur l'électricité*. Les réformes ont prévu la réglementation d'un marché de gros ouvert pour les trois entreprises municipales de distribution d'électricité de la province et les 39 gros usagers industriels qui sont reliés directement au réseau de distribution.

Par conséquent, Énergie NB a été restructurée en une société de portefeuille et quatre filiales :

La Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick : est responsable de l'exploitation des installations de production non nucléaires.

La Corporation d'énergie nucléaire Énergie Nouveau-Brunswick : est responsable de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

La Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick : est propriétaire et exploitante du réseau de transport haute tension de la province et sert de transporteur commun par lequel ont accès au réseau de transport toutes les parties qui désirent livrer de l'électricité dans la province, exporter de l'électricité ou faire transiter de l'électricité par d'autres parties.

La Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick : est responsable du service à la clientèle depuis les lignes de transport jusqu'aux foyers et aux entreprises de leurs clients.

N.B. System Operator was formed to administer market rules, direct the operation, and maintain the adequacy and reliability of the transmission grid. It is also responsible for operation of the electricity market such as scheduling injection and withdrawal of electricity on the transmission system, setting metering requirements and interfacing with market participants.

L'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick a été formé afin d'administrer les règles du marché, de diriger les opérations et de maintenir la fiabilité et la suffisance du réseau de transport. Il est également responsable de l'exploitation du marché de l'électricité, notamment en ce qui concerne l'ordonnancement de l'injection et du retrait d'électricité dans le réseau de transport, l'établissement des exigences en matière de comptage et l'interaction avec les participants au marché.

New Board of Directors – NB Power

In October, 2004, a new board of directors for NB Power was named.

Restructuring of NB Power saw four subsidiary companies formed from the existing NB Power structure. The companies split to focus on distribution and customer service, generation, transmission and nuclear.

Overseeing the companies is the NB Power Holding Corporation. The same people sit on the boards of directors of the four companies.

The mix of experience on the board, both from a corporate perspective as well as experience in the field of energy, has been referred to as one of the most comprehensive ever seen at NB Power.

The new board of directors consists of:

Derek Burney, O.C. – Chair, a former Canadian ambassador to the U.S. and one of the authors of the North American Free Trade Agreement (NAFTA)

Nouveau conseil d'administration – Énergie NB

En octobre 2004, on a nommé un nouveau conseil d'administration chez Énergie NB.

La restructuration d'Énergie NB a mené à la création de quatre filiales chargées de la distribution et du service à la clientèle, de la production, du transport et du nucléaire.

Les filiales sont chapeautées par la Corporation de portefeuille Énergie NB. Les mêmes personnes siègent aux conseils d'administration des quatre filiales.

La combinaison d'expérience qui règne au sein du conseil, tant dans le domaine corporatif que dans le domaine énergétique, passe pour être parmi la plus complète qu'ait jamais connue Énergie NB.

Le nouveau conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

Derek Burney, O.C. – président, ancien ambassadeur canadien aux États-Unis et l'un des auteurs de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA)

Graham Brown – internationally-experienced senior executive and former advisor to British Prime Minister Margaret Thatcher

Shirley Mears – senior vice-president and chief financial officer of Hydro Ottawa Holding Inc.

Leon Furlong – former president of Atlantic Blue cross Care

Lino Celeste – past chairman of NB Tel

Norm Betts – Former Finance Minister for NB and Assistant dean of the MBA program at University of New Brunswick

Susan Hicks – vice-president of finance at Spielo Gaming

Eloi Duguay – president of Pattison Sign Group

Bernard Cyr – owner of Cyr Holding Inc. which operates a string of restaurants and owner of the Chateau Moncton Hotel

Jean Marc Violette – a farmer and woodlot manager and former member of the Farm Debt Review Board

Graham Brown – cadre supérieur doté d'expérience internationale et ancien conseiller de la première ministre Margaret Thatcher

Shirley Mears – vice-présidente principale et directrice financière de la Société de portefeuille Hydro Ottawa

Leon Furlong – ancien président de Service Croix Bleue de l'Atlantique

Lino Celeste – ancien président de NBTel

Norm Betts – ancien ministre des Finances du Nouveau-Brunswick et vice-doyen du programme de maîtrise en administration des affaires à l'Université du Nouveau-Brunswick

Susan Hicks – vice-présidente des finances chez Spielo Gaming

Éloi Duguay – président de Pattison Sign Group

Bernard Cyr – propriétaire de Cyr Holding Inc. qui exploite une chaîne de restaurants et propriétaire du Chateau Moncton Hotel

Jean-Marc Violette – agriculteur et gestionnaire de lots boisés, ancien membre du Bureau d'examen de l'endettement agricole

System Operator Board Named

Energy Minister Bruce Fitch in October, 2004, announced the three-member board of directors of the New Brunswick System Operator, a body which plays a key role in the restructured electricity market.

The System Operator directs the operation and maintains the adequacy and reliability of the transmission grid. It is also responsible for operation of the electricity market such as scheduling injection and withdrawal of electricity on the transmission system, setting metering requirements and interfacing with market participants.

The System Operator also administers market rules, which are detailed rules that guide behaviour of the market participants.

Curtis Howe was named chair the board of directors. The other members are Robert Saintonge and Don Barnett.

Opening of the electricity market, which occurred on Oct. 1, 2004, allows large industrial customers and the three municipal utilities to purchase electricity from the supplier of their choice. All remaining customers will continue to receive their electricity from New Brunswick Power Distribution and Customer Service.

Nomination des membres du conseil d'administration de l'Exploitant du réseau

Le ministre de l'Énergie, Bruce Fitch, a annoncé en octobre 2004 la composition du conseil d'administration de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick, un organisme qui joue un rôle clé dans le marché restructuré de l'électricité.

L'Exploitant du réseau dirige les opérations et maintient la fiabilité et la suffisance du réseau de transport. Il est également responsable de l'exploitation du marché de l'électricité, notamment en ce qui concerne l'ordonnancement de l'injection et du retrait d'électricité dans le réseau de transport, l'établissement des exigences en matière de comptage et l'interaction avec les participants au marché.

L'Exploitant du réseau administre également les règles du marché, qui dictent le comportement des participants au marché.

Le conseil d'administration est présidé par Curtis Howe. Les autres membres sont Robert Saintonge et Don Barnett.

L'ouverture du marché de l'électricité, qui a eu lieu le 1er octobre 2004, permet aux gros usagers industriels et aux trois entreprises municipales de distribution d'électricité d'acheter de l'électricité auprès du fournisseur de leur choix. Les autres abonnés continuent de recevoir leur électricité de Distribution et Service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick.

Point Lepreau Refurbishment

A great deal of effort during 2004-2005 went towards formulating the decision on whether or not to refurbish the Point Lepreau Generation Station located in the Saint John region.

Much of the groundwork during this fiscal year on this important file was based on the report undertaken on the issue by internationally-renown nuclear expert Dr. Robin Jeffrey who had expressed a number of opinions on the matter, including the need to take a fresh look at the contracts for refurbishment.

In addition, a great deal of effort went into federal-provincial negotiations on funding for the refurbishment.

The 635 megawatt nuclear facility meets one third of the energy demand of New Brunswickers and a decision had to be made on whether to decommission the facility or proceed with refurbishment of the Candu 6 facility at a cost of $1.4 billion.

Retubing of the plant was required and refurbishment by 2008 in order to ensure that safety and reliability are not compromised. With refurbishment, plant life will be extended by 25 years.

In January 2004, Robin Jeffrey, a nuclear specialist from the U.K., was asked by Government to review the course of action being followed by NB Power and to assist in determining whether or not to refurbish Point Lepreau.

In 2004-2005, work continued in analyzing the prospect of refurbishing and this included requesting assistance from the federal government.

Remise à neuf de Point Lepreau

Nous avons déployé, en 2004-2005, beaucoup d'efforts en vue d'arriver à une décision concernant la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, située dans la région de Saint-Jean.

Une bonne partie du travail de fond a reposé sur le rapport préparé par l'expert nucléaire de renommée internationale, Robin Jeffrey, qui a exprimé un certain nombre d'opinions sur la question, dont la nécessité de réexaminer les contrats de remise à neuf.

De plus, nous nous sommes beaucoup investis dans les négociations fédérales-provinciales sur le financement des travaux de remise à neuf.

Cette centrale nucléaire Candu 6 de 635 mégawatts satisfait à un tiers de la demande d'énergie de la province. Il nous fallait décider soit de la mettre hors service, soit d'aller de l'avant avec sa remise à neuf, à un coût de 1,4 milliard de dollars.

Le retubage et la remise à neuf de la centrale sont jugées nécessaires, d'ici 2008, afin d'en assurer la sécurité et la fiabilité. Une fois remise à neuf, la centrale verra sa durée de vie utile prolongée de 25 ans.

En janvier 2004, le gouvernement a demandé à Robin Jeffrey, un spécialiste du nucléaire du Royaume-Uni, d'étudier le plan d'action d'Énergie NB et d'aider à déterminer si la centrale de Point Lepreau doit être remise à neuf ou non.

En 2004-2005, le travail d'analyse s'est poursuivi, ce qui a compris, notamment, une demande d'aide auprès du gouvernement fédéral.

In addition, NB Power and government examined the possibility of having third party partnership in the refurbishment and also negotiated a better contract with Atomic Energy of Canada Ltd. as outlined in the Jeffrey Report.

Atlantic Co-operation

Progress continued on a number of fronts by the Atlantic Energy Minister Initiative, which was mandated by the Council of Atlantic Premiers.

Regional and resource planning and initiating groundwork on an energy efficiency awareness program that would serve each of the Atlantic provinces got underway.

At a June, 2004 meeting in P.E.I, ministers agreed to the terms of reference for a new Atlantic Electricity Working group, comprised of representatives from utilities and government officials from all four provinces, who worked on identifying potential areas of immediate collaboration including resource adequacy in Atlantic Canada, climate change, and economic development impacts of the electricity sector.

It included analysis of the maximum potential for integrating renewable energy, such as wind power, into the regional electricity system.

En outre, Énergie NB et le gouvernement ont examiné la possibilité de former un partenariat de tierce partie dans la remise à neuf et ont négocié un meilleur contrat avec Énergie atomique du Canada Limitée, comme le recommandait le rapport Jeffrey.

Coopération atlantique

L'Initiative des ministres de l'énergie de l'Atlantique, qui relève du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, a continué d'avancer sur plusieurs fronts.

On a entrepris la planification de la région et de ses ressources, ainsi que l'élaboration d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique à l'intention de chacune des provinces de l'Atlantique.

Lors d'une rencontre, tenue en juin 2004 à l'Île-du-Prince-Édouard, les ministres se sont entendus sur le mandat d'un nouveau groupe de travail sur l'électricité pour l'Atlantique. Celui-ci se compose de représentants des entreprises d'électricité et des gouvernements des quatre provinces, qui se sont employés à cerner les domaines où une collaboration immédiate serait possible, notamment en ce qui concerne la suffisance des ressources du Canada atlantique, les changements climatiques et les répercussions du secteur de l'électricité sur le développement économique.

On y a également analysé le potentiel maximum d'intégration des énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, dans le système d'électricité régional.

In addition, Ministers of the other Atlantic provinces expressed interest in New Brunswick's ongoing efforts to establish a second transmission line between New Brunswick and the North-east United States as this could be very beneficial to their provinces as well.

Because of its ties to P.E.I, Nova Scotia, Quebec and Maine, New Brunswick's position on the grid is an integral part of a regional plan for transmission and generation.

Energy Demand Management

Renewable Portfolio Standard

The department finalized the province's Renewable Portfolio Standard (RPS), requiring, through regulation, that a certain percentage of annual electricity supply comes from renewable energy. This came about through assistance from Synapse Energy Inc. a specialist in this field, and also through a series of consultations with industry carried out by the department.

The Massachusetts-based research and consulting firm specializes in energy, economic, and environmental issues and is recognized as a leader in this sector. It has successfully suggested RPS guidelines in other jurisdictions, notably in the U.S.

De plus, les ministres des autres provinces de l'Atlantique ont exprimé leur intérêt dans les efforts que déploie le Nouveau-Brunswick en vue de construire une deuxième ligne de transport d'électricité entre le Nouveau-Brunswick et les États du nord-est des États-Unis, car celle-ci pourrait s'avérer très avantageuse pour leurs provinces également.

Étant donné ses liens avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Maine, le Nouveau-Brunswick occupe sur le réseau une place qui le privilégie dans tout plan régional de transport et de production.

Gestion de la Demande d'énergie

Norme d'inclusion des ressources renouvelables

Le Ministère a mis la dernière main à la norme d'inclusion des ressources renouvelables (NIRR) de la province, qui exige, par voie réglementaire, qu'un certain pourcentage des approvisionnements annuels d'électricité provienne de sources d'énergie renouvelable. Cette norme a été élaborée avec l'aide de Synapse Energy Inc., spécialiste du domaine, et au terme d'une série de consultations menées par le Ministère auprès de l'industrie.

Synapse Energy est une société de recherche et d'experts-conseils du Massachusetts, qui se spécialise dans les domaines de l'énergie, de l'économie et de l'environnement. Chef de file reconnu dans ce secteur, elle a proposé avec succès des lignes de conduite applicables aux NIRR dans d'autres pays, notamment aux États-Unis.

The Electricity Market Design Committee, established by the provincial government to provide recommendations on the implementation of electricity restructuring as outlined in the Energy Policy, originally recommended the establishment of an RPS for New Brunswick.

Consultations were held with different groups and individuals as part of the process to receive input from those affected by the regulation, such as distribution utilities and wind power developers.

Energy Efficiency and Conservation

During the fiscal year in question, the department began consultation toward a new organization whose primary goal would be to help New Brunswickers employ more energy efficient practices in their homes and offices.

This included in September, 2004 releasing a White Paper on an Energy Efficiency to serve as the foundation for developing a comprehensive energy efficiency program for New Brunswick .

The crux of the document is the concept of establishing an energy efficiency agency tasked with delivering energy savings in residential, commercial, and industrial sectors through education, promotion and incentive programs.

A number of different models were examined in 2004-2005 fiscal year.

L'établissement d'une norme d'inclusion des ressources renouvelables a été recommandé à l'origine par le Comité de conception du marché de l'électricité, créé par le gouvernement provincial pour lui faire des recommandations sur la mise en oeuvre de la restructuration du marché de l'électricité, telle qu'elle est proposée dans la politique énergétique.

Des consultations ont été menées auprès de différents groupes et intervenants afin de connaître l'avis des parties touchées par la réglementation, en particulier les entreprises de distribution et les promoteurs de l'énergie éolienne.

Efficacité et conservation énergétiques

Au cours de l'année financière en question, le Ministère a entamé des consultations en vue de créer un nouvel organisme dont le but premier serait d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à utiliser l'énergie de façon plus efficace à la maison et au travail.

Ces consultations ont compris, en septembre 2004, la publication d'un livre blanc sur l'efficacité énergétique, lequel devait servir de fondement à l'élaboration d'un programme d'efficacité énergétique d'ensemble pour le Nouveau-Brunswick.

Au coeur de ce document est la création d'une agence d'efficacité énergétique chargée d'aider à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel grâce à des programmes de sensibilisation, de promotion et d'incitation.

Un certain nombre de modèles ont été examinées en 2004-2005.

The obvious benefits of having an organization launch successful programs in the province is the assistance it would provide New Brunswickers in helping to lower their power bills, but also what it could do to alleviate upward pressure on the generation demand in the province and the significant benefits that would result for the environment.

The province reached record levels of electricity demand in January, 2004, and if the status quo remained, there would be an anticipated shortage of electricity production in relation to demand by the year 2007.

Creating new generation is an option to meet anticipated shortfall, but the department would much rather deploy other ways of meeting increased demand and believes the new agency can play a major role in addressing those challenges.

Changes to *Energy Efficiency Act*

Changes were made to regulations in the *Energy Efficiency Act* in August 2004 to prevent the sale of low efficiency appliances, such as fridges and stoves, which use abnormally high amounts of energy, especially electricity, compared to more efficient units.

L'existence d'un organisme qui a pour fonction de lancer des programmes fructueux dans la province a comme avantage évident d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à réduire leurs factures énergétiques, mais aussi d'atténuer la pression à la hausse exercée sur la demande de production dans la province et de favoriser grandement l'environnement.

La province a vu sa demande d'électricité atteindre des niveaux record en janvier 2004. Si les choses ne changent pas, il faut s'attendre à ce que la production d'électricité ne satisfasse pas à la demande d'ici l'an 2007.

La construction de nouvelles centrales est une option, mais le Ministère préférerait déployer d'autres moyens de satisfaire à la demande croissante et croit que la nouvelle agence peut jouer un rôle important à cet égard.

Modification de la *Loi relative à l'efficacité énergétique*

En août 2004, on a modifié la Loi relative à l'efficacité énergétique afin de prévenir la vente d'électroménagers à faible rendement énergétique, tels que des réfrigérateurs et des cuisinières qui utilisent des quantités anormalement élevées d'énergie, en particulier d'électricité, comparativement aux appareils plus efficaces.

Amendments helped bring the 1995 regulation up to date. The province committed in the 2001 Energy Policy to "expand the list of equipment regulated for energy efficiency levels in harmonization with other jurisdictions, support the development of energy efficiency standards on any additional equipment, and encourage the installation of high performance appliances."

The provincial government itself has committed to buying the most energy-efficient appliances available whenever possible, usually those meeting the Energy Star® rating level. Amendments better reflect the higher minimum standards that are becoming more commonplace among appliance and equipment manufacturers.

Natural Resources Canada estimates that since regulations have been put in place nationally on appliances and equipment, they have prevented the release of 44 million tones of carbon dioxide (CO^2) and reduced average energy consumption for those appliances by 10 per cent from 1991 to 2002.

Updating the minimum energy efficiency standards in New Brunswick provides a catalyst to ensure consumers are buying good-quality, efficient equipment. The Energy Star® program identifies the very highest efficiency equipment in each appliance or equipment class.

Les modifications apportées ont aidé à mettre à jour la réglementation de 1995. La province s'est engagée, dans sa politique énergétique de 2001, à allonger la liste des articles dont les niveaux d'efficacité énergétique sont réglementés, de manière à harmoniser sa réglementation avec celles des autres provinces et États, à soutenir l'établissement de normes d'efficacité énergétique visant d'autres articles et à encourager l'installation d'appareils à rendement élevé.

Le gouvernement provincial s'est lui-même engagé à acheter, dans la mesure du possible, les appareils les plus efficaces sur le plan énergétique, normalement ceux qui satisfont à la classification Energy Star®. Les modifications reflètent mieux les normes minimales supérieures qui sont en train de devenir plus courantes parmi les fabricants d'appareils et d'équipement.

Ressources naturelles Canada estime que, depuis la mise en place des règlements sur les appareils et l'équipement à l'échelle nationale, ceux-ci ont permis de prévenir le rejet de 44 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO^2) et de réduire la consommation moyenne d'énergie des appareils de 10 % entre 1991 et 2002.

La mise à jour des normes minimales d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick aidera à assurer que les consommateurs achètent des appareils efficaces et de bonne qualité. Le symbole Energy Star® identifie les appareils les plus efficaces dans chaque catégorie.

Wind Energy

Work continued during the year on the construction of a wind power project on Grand Manan.

NB Power issued its first Request for Proposals for wind generation for the ownership and operation of 20 megawatts of electricity in 2003.

In June, 2004, NB Power and the minister announced that Eastern Wind Power of Quispamsis, N.B., was chosen to construct the wind farm at Dark Harbour in Grand Manan.

The wind farm will have 11 turbines, 78 metres high, each with three blades 39 metres long.

In the fiscal year in question, the access road construction has been completed.

Eastern Wind is awaiting the arrival of equipment from the wind turbine manufacturer. Due to the high demand for turbines around the world, the company had faced delays in receiving equipment.

The company is projecting to be on track for a spring 2006 completion target.

Énergie éolienne

Le travail s'est poursuivi au cours de l'année en ce qui a trait à la construction d'une centrale éolienne sur l'île Grand Manan.

En 2003, Énergie NB a publié une demande de propositions pour la production de 20 mégawatts d'électricité de source éolienne.

En juin 2004, Énergie NB et le ministre ont annoncé que la société Eastern Wind Power, de Quispamsis, au Nouveau-Brunswick, avait été choisie pour construire une centrale éolienne à Dark Harbour, sur l'île Grand Manan.

La centrale éolienne aura 11 turbines, de 78 mètres de haut, chacune dotée de trois pales de 39 mètres de long.

La construction du chemin d'accès a été achevée au cours de l'année.

Eastern Wind attend que le fabricant des turbines lui expédie le matériel nécessaire. La société a subi des retards de livraison en raison de la forte demande de turbines dans le monde.

La société compte avoir terminé la construction dans les délais prévus, soit au printemps 2006.

Climate Change

The Department of Energy, in co-operation with the Department of Environment and Local Government, continued to work on a climate change action plan for New Brunswick.

Two primary issues which affected the timing of releasing the climate change plan was the uncertainty of the federal government assistance which could be available as part of Canada's commitments towards the Kyoto protocol, and also the decision on whether or not to refurbish the Point Lepreau nuclear generation station, which since coming on line in 1983, prevented displacing the equivalent of about 153 million barrels of oil and averted the emission of about 77 million tonnes of CO_2.

While the government revamped its climate change action plan in relation to these two issues, it continued nevertheless to adhere to the New England Governors / Eastern Canadian Premiers Action Plan on Climate Change issues. Its goal is to reduce greenhouse gas emissions within the region to 1990 levels by 2010, and incur a reduction of 10% below 1990 levels by 2020.

Work already undertaken on the climate change action plan specific to the province includes a discussion paper released in January 2003 which was used to gather public and stakeholder input; and the department lead a broad inter-departmental consultation in preparing its plan for government.

Changements climatiques

Le ministère de l'Énergie a continué de travailler, de concert avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, à l'élaboration d'un plan d'action pour le Nouveau-Brunswick.

Il y a deux grands facteurs qui ont eu un effet sur la publication du plan d'action : l'incertitude par rapport à l'aide que le gouvernement fédéral offrira dans le cadre des engagements du Canada face au protocole de Kyoto et la décision de remettre à neuf ou non la centrale nucléaire de Point Lepreau qui, depuis sa mise en service en 1983, a permis d'éviter la consommation de l'équivalent d'environ 153 millions de barils de pétrole et l'émission d'environ 77 millions de tonnes de CO_2.

Pendant que le gouvernement a rajusté son plan d'action en fonction de ces deux facteurs, il a tout de même continué d'adhérer à celui des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la région aux niveaux de 1990 d'ici 2010, puis de 10 % au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020.

Le travail que la province a déjà effectué dans le cadre de son plan d'action comprend la publication, en janvier 2003, d'un document de travail qui a été utilisé pour consulter le public et les intervenants. De plus, le Ministère a mené une vaste consultation interministérielle en vue de la préparation de son plan d'action pour le gouvernement.

Kyoto is an international agreement that Canada as a nation is committed to. There are no legal obligations on the provinces, but New Brunswick wants to do its part in helping the country reduce emissions. But like many other smaller provinces, we rely on federal assistance for a good part of our actions.

Since New Brunswick has the highest energy intensity in the country due to our industrial infrastructure, the province supports the reduction of greenhouse gases but not at the detriment of economic sustainability in the province. The government will continue to work closely with the federal government in identifying areas where collectively, both levels of government can work with industry to make positive changes in reducing GHG emissions in the years ahead.

Le protocole de Kyoto est un accord international que le Canada a signé en tant que nation. Bien que cet accord ne comporte aucune obligation légale pour les provinces, le Nouveau-Brunswick veut faire sa part pour aider le pays à réduire ses émissions. Mais, comme bien d'autres petites provinces, nous dépendons largement de l'aide fédérale.

Étant donné que le Nouveau-Brunswick a l'indice d'intensité énergétique le plus élevé au pays en raison de son infrastructure industrielle, la province appuie la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais pas au détriment de sa viabilité économique. Le gouvernement continuera de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral en vue d'identifier les secteurs où, collectivement, les deux niveaux de gouvernement peuvent collaborer avec l'industrie afin de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir.

DEPARTMENT OF ENERGY
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

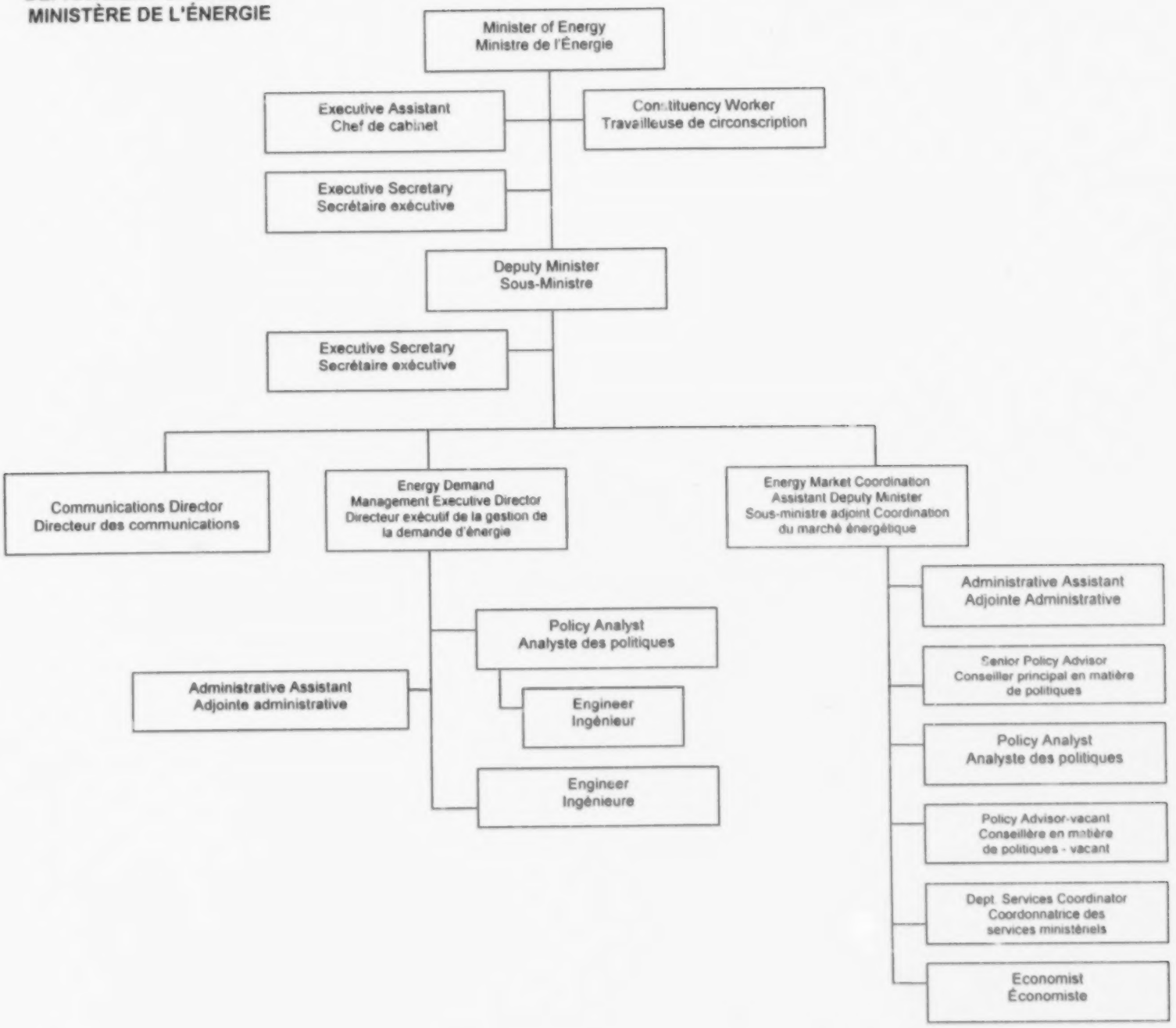

DEPARTMENT OF ENERGY
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

EXPENDITURE BY PROGRAM AND PRIMARY
DÉPENSES PAR PROGRAMME ET COMPTE PRIMAIRE

PRIMARY ***BUDGET PRIMAIRE***	**2004/2005 BUDGET DE 2004/2005**	**2004/2005 ACTUAL CHIFFRES RÉELS DE 2004/2005**	**VARIANCE** ***ÉCART***
3 – Personal Services *Services personnalisés*	1,204.8	1,057.7	147.1
4 – Other Services *Autres services*	642.7	602.3	40.4
5 – Material & Supplies *Matériel et fournitures*	31.5	15.1	16.4
6 – Property & Equipment *Propriété et équipement*	17.0	21.9	-4.9
7 – Contributions & Grants *Contributions et subventions*	271.6	304.7	-33.1
TOTAL :	**2,167.6**	**2,001.7**	**165.9**